Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261005-S05-CC-157-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Mise en ligne le 08/10/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 157/2026
SÉANCE N° 05 DU 05 OCTOBRE 2026

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) CRÉMATORIUM – VALORISATION DES MÉTAUX

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 29 septembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 22), Damien Richard, André Vigouroux, Patrick Péniguel, Olivier Richefou (jusqu'à 20 h 06), Jean-Marc Chanteau, Annette Chesnel, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan, Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthé-Lopez, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie-Er-Rafiqi, Katy Lemoine, Nadège Davoust, Ingrid Walkowiak, Eric Paris, Geneviève Pham Sigmann, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi, Gilles Mézière, Agathe Laigle (jusqu'à 20 h 00), Fabien Guittois (jusqu'à 20 h 00), Stéphanie Hibon-Arthuis, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, David Moussay (jusqu'à 20 h 08), Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Eric Morand, Eric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde (jusqu'à 20 h 55), Murielle Mouloudj-Millet, Nelly Houssin, Louis Michel (jusqu'à 20 h 36), Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné (jusqu'à 21 h 00) et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 09).

Étaient absents ou excusés
Jean-René Ladurée, Isabelle Jouault, Manel Bentefrit, Eric Guérin.

Étaient représentés
Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Valérie Melot-Raynal a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Echelard, Marie-Paule Phelippot a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Patrice Morin a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Eric Paris, Habib Bousbih a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Michel Neveu a donné pouvoir à Céline Loiseau, Jérôme Fortin a donné pouvoir à Louise Rebeyrolle-Rozel, Samia Soultani-Vigneron a donné pouvoir à Agathe Laigle, David Moussay a donné pouvoir à Vincent Paillard (à partir de 20 h 08), Pierre Besançon a donné pouvoir à Nelly Houssin, Louis Michel a donné pouvoir à Sylvie Ribault (à partir de 20 h 36).

Claire Le Cornec et Sébastien Destais ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 07 octobre 2026.

N° 157/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2026

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) CREMATORIUM – VALORISATION DES MÉTAUX

Rapporteur : Marie Er Rafiqi

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2223-18-1-1,

Vu la délibération n° 059/2017 du conseil communautaire du 19 juin 2017 approuvant le choix du délégataire de service public du crématorium,

Vu l'article 237 de la loi 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, décentralisation, déconcentration

Vu le décret 2022-1127 du 5 août 2022 portant diverses mesures relatives à la réglementation funéraire,

Considérant l'examen de l'étude concernant les dépenses des communes de Laval Agglomération pour le financement des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes par la commission ressources,

Après avis de la commission ressources

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil communautaire valide la proposition selon laquelle le produit issu de la valorisation des métaux est affecté prioritairement aux dépenses relatives à la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes supportées par les communes de Laval Agglomération et le reliquat éventuel est versé à une association locale d'intérêt général ou à une fondation locale reconnue d'utilité publique.

Article 2
Le conseil communautaire approuve le versement, au titre de l'année 2025, des fonds issus de la valorisation des métaux d'un montant de 1 923 euros pour la commune de Laval.

Article 3
Le conseil communautaire approuve le versement, au titre de l'année 2025 du reliquat disponible d'un montant de 9 627,02 euros à la fondation PFG.

Article 4
Le conseil communautaire précise que les parties se rencontrent tous les ans pendant l'exercice N+1 afin de déterminer ensemble l'assiette de répartition des produits financiers de la valorisation des métaux, sur la base du rapport d'activité du délégataire transmis à Laval Agglomération.

Article 5
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 6
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Florian Bercault